

Procès verbal du Comité de Suivi de Thèse (CST)

Dans le cas d'une réinscription en :

- 2ème ou 3ème année en 2017/2018, le Comité de Suivi de Thèse doit impérativement s'être réuni avant le 27 juin 2017 ;
- 4ème année et +, le CST doit impérativement s'être réuni avant le 22 septembre 2017.

Programme doctoral :

- Economie Sciences de Gestion Mathématiques Informatique Sciences sociales

NOM et prénom du doctorant :

NOM et prénom du Directeur de Thèse :

Date de la réunion du CST :

Membres du CST :

Prénom	Nom	Signature

Avis sur la réinscription pour l'année 2017/2018 de M :

- Favorable Défavorable* Réserve*

* (avis motivé)

A l'issue du comité, ce document complété et signé en original est remis au doctorant qui l'apporte dans les plus brefs délais au secrétariat de l'Ecole Doctorale.